



BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. Sylvain LENOIR
Tarifs maximums pratiqués*

*Ce barème d'honoraires mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

| | |
|------------------------|---------|
| De 1 à 50 000 € | 6 000 € |
| De 50 001 à 80 000 € | 7 000 € |
| De 80 001 à 120 000 € | 10,00 % |
| De 120 001 à 150 000 € | 8,00 % |
| De 150 001 à 250 000 € | 7,00 % |
| De 250 001 à 400 000 € | 6,00 % |
| A partir de 400 001 € | 5,00 % |

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable.

| | Logement situé en zone non tendue | | Logement situé en zone tendue | | Logement situé en zone très tendue | |
|---|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| | Bailleur | Locataire | Bailleur | Locataire | Bailleur | Locataire |
| Entremise et recherche du locataire | 90 € TTC | - | 120 € TTC | - | 150 € TTC | - |
| Visites, constitution du dossier, rédaction du bail | 8 € / m ² | 8 € / m ² | 10 € / m ² | 10 € / m ² | 12 € / m ² | 12 € / m ² |
| Etat des lieux d'entrée | 3 € / m ² | 3 € / m ² | 3 € / m ² | 3 € / m ² | 3 € / m ² | 3 € / m ² |



Gestion locative (en partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou Commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce
1 à 60 000 € : 5 000 € HT
60 001 à 500 000 € : 8,5 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :
1 à 500 000 € : 5,99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 4,99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 3,99 % HT

Cession de bail :
Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :
Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : de 3,5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Vente de biens à usage agricole :
Honoraies HT à la charge du vendeur
calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location - Bail rural
Honoraies HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

Chaque mandataire est juridiquement indépendant.
Mis à jour 04/07/2025